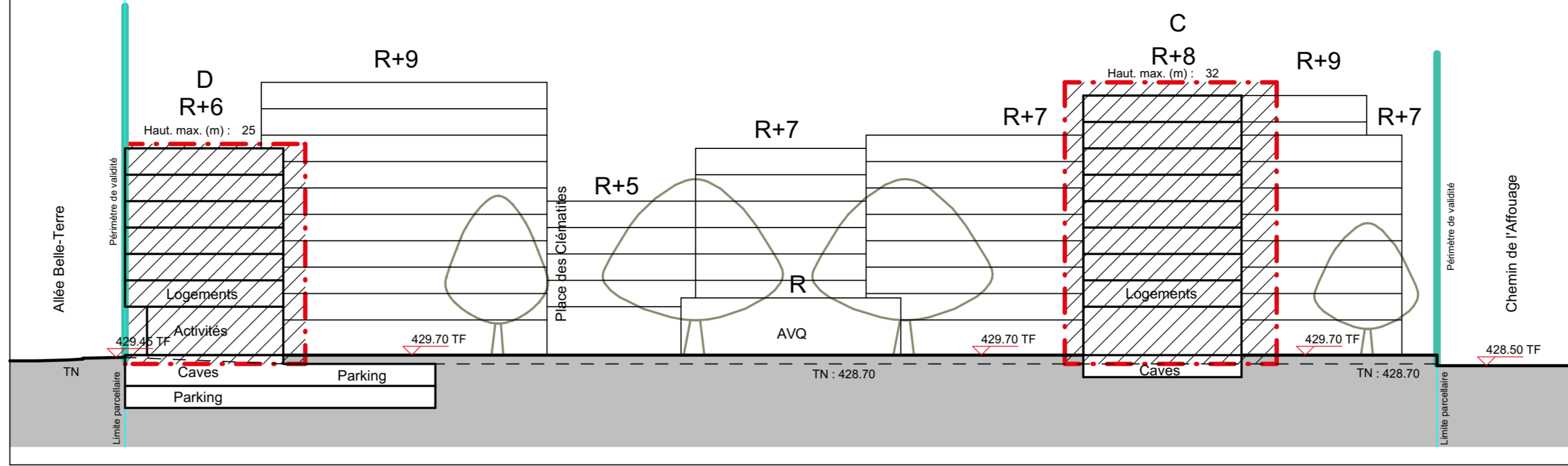


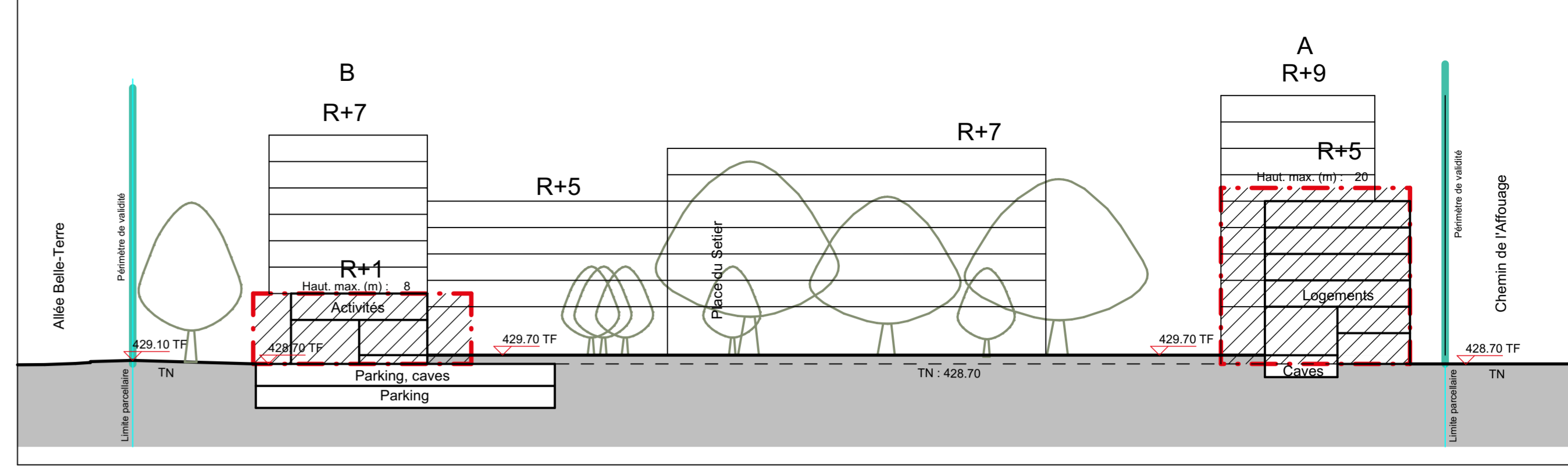
Coupe schématique A-A

1:500



Coupe schématique B-B

1:500



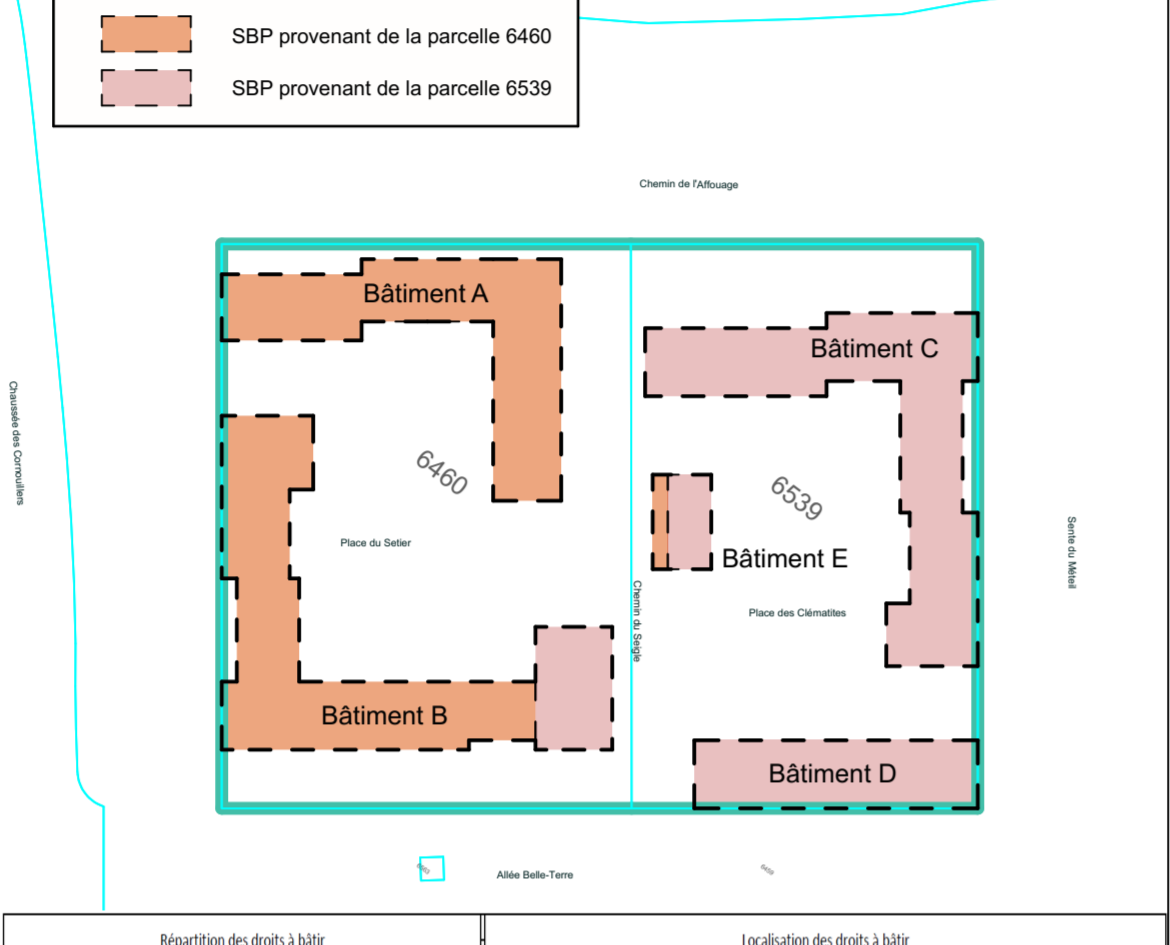
Coupe schématique C-C

1:500

**LÉGENDE DU PLAN D'ÉQUIPEMENT, DES CONTRAINTES ET DES DOMANIALITÉS**

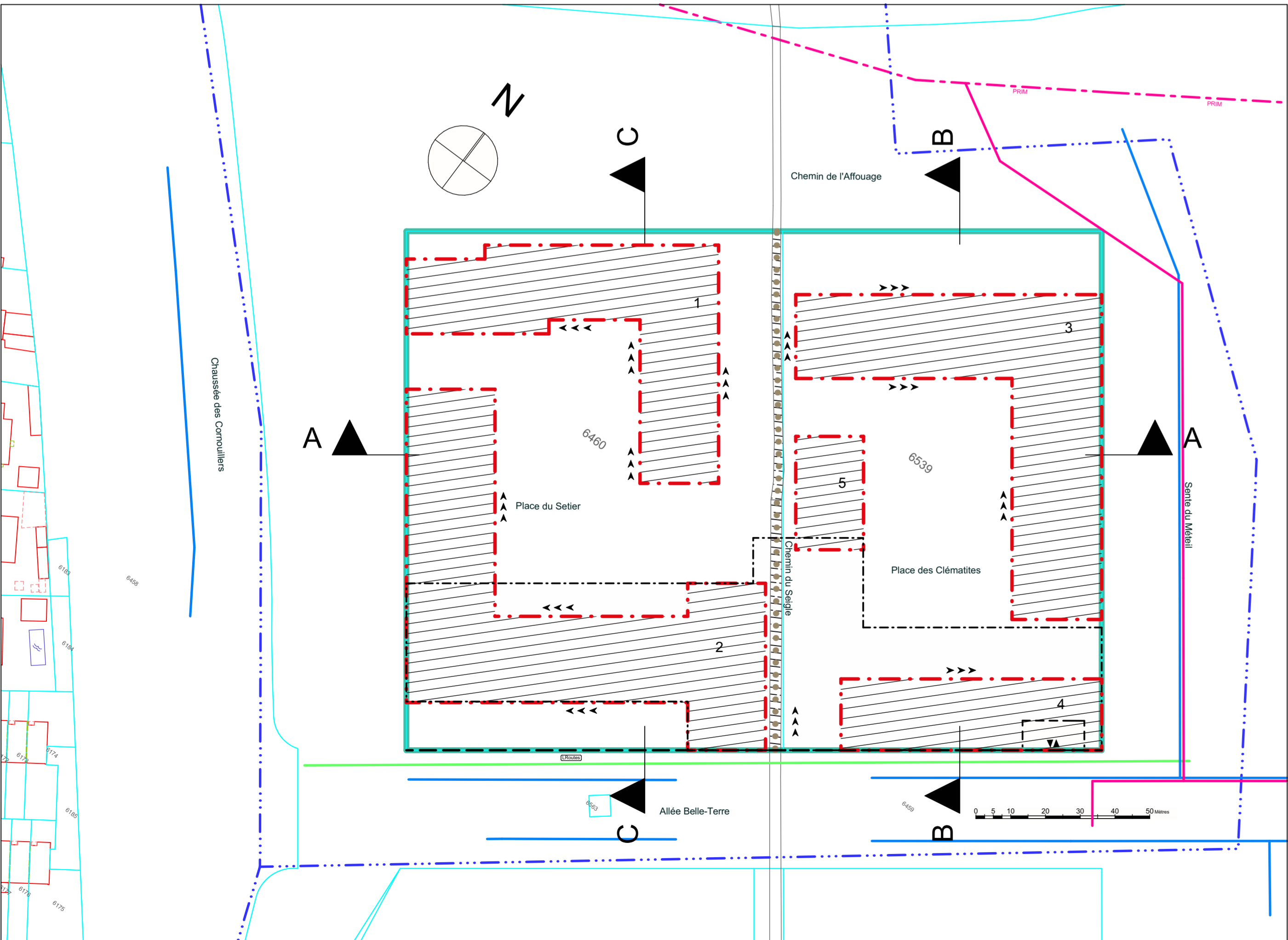
- GÉNÉRALITÉS**
- Périmètre de validité
- BÂTI**
- Aire d'implantation
- ACCÈS ET STATIONNEMENT**
- Aire d'implantation des constructions en sous-sol, garage souterrain
  - Accès au garage souterrain
  - Secteur d'accès au garage souterrain
  - Accès véhicules d'intervention
- ELEMENTS DE BASE DU PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT**
- Voie de communication / Accès
  - Alignement L/Routes
  - Eaux usées existantes
  - Collecteurs primaires
  - Eau potable existante
  - Électricité projetée
  - Eaux pluviales projetées
  - Eaux usées projetées
- ENVIRONNEMENT**
- Degré de sensibilité au bruit : DS OPB II
- FONCIER**
- Servitude de passage public à pied et à vélo

**Répartition des droits à bâtir par bâtiment**



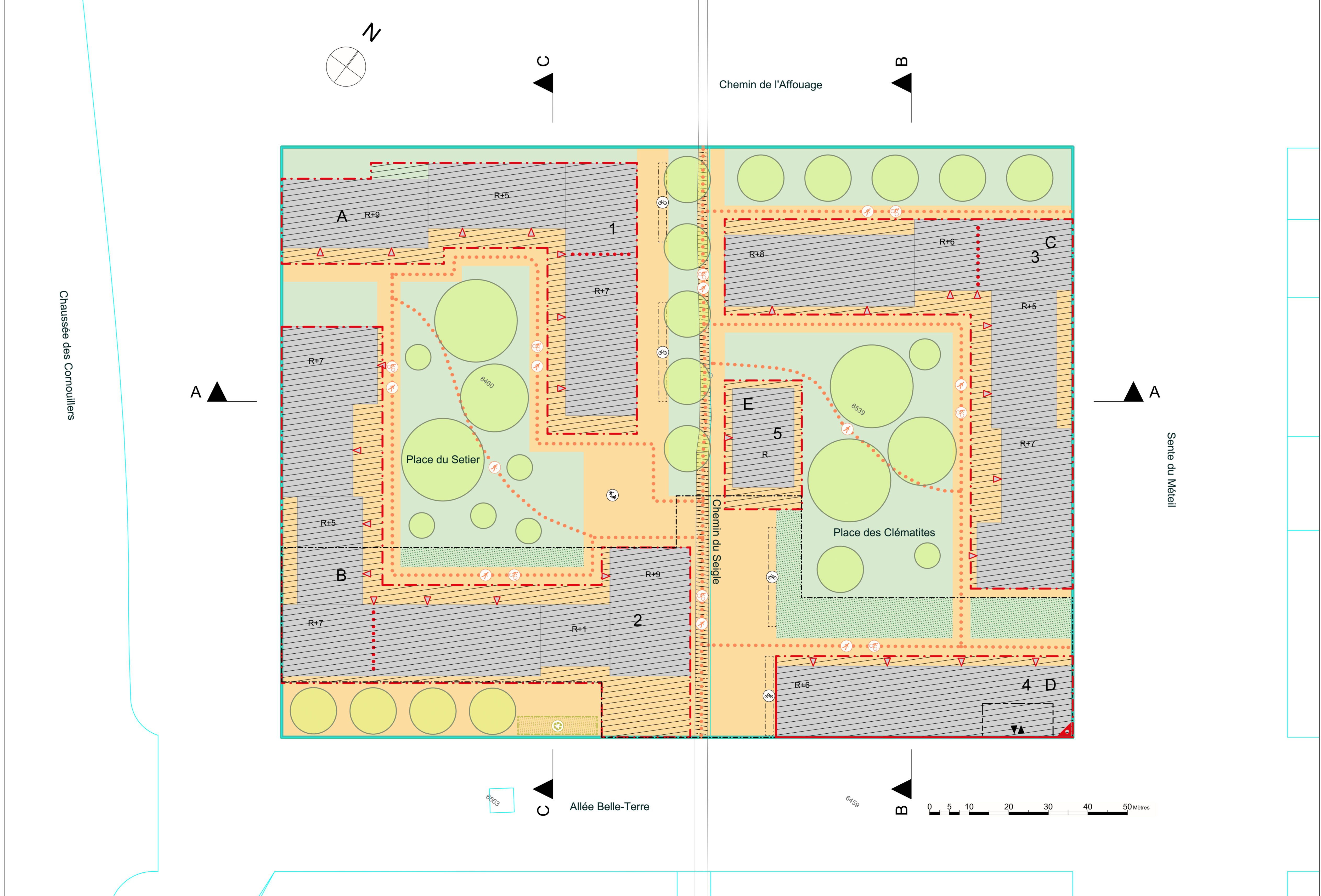
Les droits à bâtir de la parcelle n° 6460, feuille cadastrale 37 de la commune de Thônex, intègrent la totalité du potentiel de droits à bâtir de la parcelle n° 6539, feuille cadastrale 36 de cette commune, correspondant à 67 m de SBP.

Tableau et schéma de répartition et localisation des droits à bâtir 1:2000



Plan d'équipement, des contraintes et des domanialités

1:1000



Plan d'aménagement

1:500

**LÉGENDE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT**

- GÉNÉRALITÉS**
- Périmètre de validité
- ESPACES LIBRES**
- Espace majoritairement minéral
  - Espace majoritairement végétal
  - Espace majoritairement végétal sur dalle
  - Place de jeu
  - Végétation, arbre isolé à planter
- BÂTI**
- Implantation
  - Aire d'implantation
- ACCÈS ET STATIONNEMENT**
- Angle construit
  - Front d'implantation
  - Accès aux immeubles
  - Passage
  - Aire d'implantation des constructions en sous-sol, garage souterrain
  - Accès au garage souterrain
  - Secteur d'accès au garage souterrain
  - Aire d'implantation des places de stationnement vélos
- ÉLÉMENTS DE BASE DU PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT**
- Voie de communication / Accès
- ENVIRONNEMENT**
- Aire d'implantation pour un point de récupération des déchets

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
 Office de l'urbanisme  
 Direction du développement urbain

**THÔNEX**  
**Plan localisé de quartier**  
**Communaux d'Ambilly - Quartier Belle-Terre, Pièce A1**

Le PLQ comporte :  
 - Un règlement de quartier ;  
 - Un concept énergétique territorial ;  
 - Un schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux .  
 Ce PLQ est accompagné d'une notice d'impact sur l'environnement (NIE) première étape.  
 Ce plan vaut plan d'alignement au sens de l'article 11 LRoutes (RSG L 1.10).

Version du plan pour :  
**Procédure d'opposition**  
 Feuille(s) cadastrale(s) N° : 37  
 Parcelle(s) N° : 6460, 6539

Plan N° : **30102**  
 Echelle(s) : 1:500, 1:1000, 1:2000  
 Indice : -  
 Abroge et remplace le plan N° : (N°)  
 Adopté par le Conseil d'Etat le : (j.mm.aaaa)

Objets	Date	Dessin
Modifications diverses pour ET2	16.05.2023	DBO
Modifications en vue préavis CA	02.01.2024	DBO
Modifications en vue EP	19.02.2025	DBO
Modifications en vue PO (gabariis, localisation D&B, préavis CM)	16.03.2026	DBO

Adopté par le Conseil d'Etat le : (j.mm.aaaa)

Code aménagement (commune/quartier)	537
Code GREC Secteur/sous-secteur statistique	40-00-022
Code alphabétique	THX
CDU	711.5